

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

### DÉLIBÉRATION n° 2013/03/26-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 mars 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

*Vu le Code de l'Education,*

*Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies modifié,*

*Vu l'avis favorable du Conseil de l'UFR de Médecine du 14 février 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,*

*Vu la convention de location de locaux entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille,*

### DÉCIDE :

#### **OBJET : Révision du tarif de location de locaux à l'IFMK (UFR Médecine)**

En application de la convention avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Marseille (IFMK), l'augmentation calculée selon l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 (+ 1,88%) porte le montant annuel de la redevance 2013 à 55 569,13 € HT.

**Le conseil d'administration approuve la révision de la redevance de l'IFMK.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 26 mars 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

